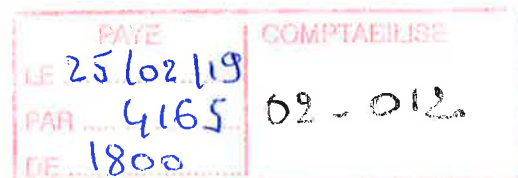


BEDEL DE BUZAREINGUES - BOILLOT & ASSOCIES
AVOCATS A LA COUR

Hôtel Portales
1 Plan Duché
34000 MONTPELLIER
Tel.04.67.60.76.56
Fax. 04.67.66.12.56
E.mail : bediv.law@wanadoo.fr



HECTARE
75 Z.I. Les Portes Domitiennes RN 113 B.P. 30020
34741 VENDARGUES CEDEX CEDEX

Montpellier, le 14 février 2019

N/Réf. : 11.23611 - HECTARE / HELSEN-BASTIDE-PEREZ-Syndicat des copropriétaires de l'immeuble 1 rue des moulins (VENDARGUES)

V/Réf. :

FACTURE N° 19450

Libellé	Taux de TVA	HT
Honoraires de fin de dossier à la suite de l'audience intervenue	20,00 %	500,00 €

Total HT soumis à TVA : 500,00 €
Total TVA : 100,00 €
Total TTC : 600,00 €
Total HT non soumis : 0,00 €
Total TTC à régler : 600,00 €

Cette facture est à acquitter à l'ordre de la SCP BEDEL DE BUZAREINGUES BOILLOT

Paiement à Réception

(Numéro de facture à rappeler lors du règlement : 19450)

Conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, tout retard de règlement supérieur à trente jours est susceptible de donner lieu à une pénalité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. En outre, le débiteur professionnel des sommes dues qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (art. D. 441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L. 441-6 alinéa 12 du Code de commerce).

*Ben pour accord
Quic*